

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LALIZOLLE**

Séance du 10 juin 2016

L'an deux mil seize, le dix juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, 1^{er} Adjoint au Maire.

Présents : Mrs Bayot, Claisse, Deschamps, Desplanches, Jacquart, Mmes Dupont, Martin et Pétard

Excusés : Mr Trapenard et Mme Cardia

Absent : Mme Delecroix

Pouvoir : Mme Cardia à Mr Jacquart et Mr Trapenard à Mr Deschamps

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Pétard a été élue secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 8

Date de convocation : 03/06/2016

Date d'affichage : 13/06/2016

M. Deschamps excuse M. le Maire qui n'a finalement pu être présent à cette séance. Il explique également que le point concernant l'entretien des chemins communaux est, par conséquent, reporté à la prochaine réunion.

- Commerces

> reprise de l'épicerie multiservices

M. Deschamps fait part du désistement de M. Blaison, candidat à la reprise de l'épicerie (*cf. séance du 2 mai 2016*). Celui-ci s'est en effet montré très dubitatif les derniers temps et s'est laissé, semble-t-il, impressionné par la charge de travail que cela pouvait représenter.

M. Claisse indique ne pas être d'accord avec cette analyse mais ne souhaite pas en dire davantage.

M. Deschamps explique avoir récemment participé à une réunion organisée par la Communauté de Communes, en collaboration avec l'Agence Régionale du Développement des Territoires d'Auvergne (ARTDA), et au cours de laquelle il a pu échanger avec la Mission Accueil du Conseil Départemental. Cette dernière propose de tenter d'obtenir une diffusion de l'offre de location dans le cadre du journal télévisé de 13 h de TF1.

Il ajoute que l'affichage sur le Bon Coin et sur le site de la Mission Accueil a été repris. Plusieurs candidatures ont été reçues mais une seule se détache réellement du lot : un couple originaire de l'Isère dont l'épouse est titulaire d'un poste dans une université.

> impayés du restaurant

M. Deschamps annonce que, peu de temps avant son passage devant le Tribunal d'Instance pour les impayés du logement, M. Roumeau a réglé la totalité de ses dettes. L'assignation au Tribunal de Grande Instance pour les impayés du restaurant a donc été annulée. Cependant, l'assignation au TI a été maintenue et reportée afin que M. Roumeau soit condamné aux dépens pour couvrir les frais d'huissier, frais d'avocat...

M. Deschamps attire toutefois l'attention sur le fait que, suite à cette procédure, le bail du logement est devenu caduc. Il sera alors nécessaire de le rétablir dès que possible.

> projet d'aménagement de la grange du restaurant

M. Deschamps explique avoir reçu, avec les membres du bureau, M. Roumeau afin que ce dernier présente son projet d'aménagement de la grange. Il rappelle que les conditions du bail prévoyaient une réduction de loyer durant deux ans pour, qu'en contrepartie, des travaux de réhabilitation de la grange soient réalisés par le locataire.

M. Roumeau a demandé, dans cette perspective, à M. le Maire, l'autorisation de réaliser deux chambres d'hôtes. Se pose alors la question de savoir dans quelles conditions peut être déposé le permis de construire. M. Jacquart insiste sur le fait qu'une délibération du Conseil Municipal devra être prise et que la signature d'un avenant au bail devra être conclu devant un notaire.

M. Deschamps ajoute qu'il souhaiterait que M. Roumeau présente un plan de financement afin de voir si cette activité sera suffisamment rentable.

M. Claisse souhaite avoir beaucoup plus d'informations sur ce projet : la commune peut-elle être obligée, le cas échéant, de réaliser les travaux ? M. Roumeau doit-il rendre des comptes à la commune ? etc, ... M. Jacquart répond qu'il serait judicieux de poser toutes ces questions à la Direction Départementale des Territoires.

M. Deschamps explique, qu'en terme de calendrier, les travaux devraient être réalisés assez vite, d'ici la fin de l'année 2016, la réglementation pour des chambres d'hôtes étant plus souple que pour des chambres d'hôtel. M. Roumeau a annoncé une estimation du coût des travaux de 45 000 € et des tarifs de location de 54 € la nuit.

Il ajoute qu'un rendez-vous a été pris chez le notaire le 23 juin afin de voir dans quelles conditions un avenant pourra être pris pour que la commune puisse conserver la pleine propriété des travaux réalisés, sans aucune contestation possible au départ des locataires.

M. Claisse avoue être surpris qu'autant d'argent soit mis par la SAS Roumeau dans un tel projet alors que le bien ne lui appartient pas et que son activité sur Lalizolle ne devrait durer que quelques années. M. Jacquart pense que grâce à cela M. Roumeau pourra vendre son fonds de commerce à un prix plus intéressant mais que c'est aussi pour ça qu'il doit faire preuve de transparence auprès de la commune.

- Travaux d'assainissement

M. Deschamps indique, qu'à ce jour, il faut passer l'étape de demande de subvention avant de lancer l'appel d'offres.

Dans ce cadre, il présente la délibération suivante :

- dans la perspective de la vente du camping municipal intervenue le 10 décembre 2015, la commune a lancé un appel d'offres pour l'étude préalable de faisabilité de la réhabilitation de la station existante
- suite aux conclusions de l'étude préalable réalisée par le bureau Egis Eau, il a été décidé de céder la station d'épuration du camping aux nouveaux propriétaires et de déconnecter les habitations du bourg s'y raccordant pour refouler leurs eaux usées sur la station d'épuration principale de Duèrne qui dispose d'une capacité, encore disponible, de 50 Équivalents Habitants (EH) suffisante pour recevoir les nouveaux effluents

M. Deschamps ajoute, qu'en conséquence, un appel d'offres à projet a été lancé en vue de la construction d'un réseau de refoulement.

Il précise que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 2 mars 2016 en présence de deux responsables du BDQE qui avaient, au préalable, procédé à l'analyse des offres.

Sur la base des critères de pondération retenus, soit 40 % pour les prix, 40 % pour la qualité de l'offre,

20 % pour les délais, la commission a choisi le bureau d'études Impact Conseil pour l'ensemble de la mission de maîtrise d'œuvre.

M. Deschamps annonce que l'étude du projet fait désormais ressortir le récapitulatif estimé des travaux suivant :

Travaux	Montant
Travaux préparatoires à l'ensemble du chantier	4 700,00 €
Collecteur de transfert jusqu'au poste de refoulement - canalisation de refoulement	64 819,40 €
Reprise du réseau de la Voie Ramée	37 532,90 €
Création d'un poste de refoulement	24 880,00 €
Montant total des travaux	131 932,30 €
Branchement électrique poste de refoulement	1 800,00 €
Épreuves et vérifications préalables à la réception	3 776,60 €
Maîtrise d'œuvre	6 906,25 €
Étude de faisabilité / Réhabilitation d'une station d'épuration	4 000,00 €
Total HT	148 415,15 €
TVA 20 %	29 683,03 €
Total TTC	178 098,18 €

Il indique que le coût de l'ensemble du projet pourrait être financé dans les conditions suivantes :

Origines	Montant HT (en euros)
Aides publiques :	
- Agence de l'eau (40 %)	59 366
- Conseil Départemental (10 %)	14 442
- Réserve Parlementaire	15 000
Total des aides publiques	88 808 (60 %)
Emprunt	0
Ressources propres	59 607
Total autofinancement	59 607 (40 %)
TOTAL GENERAL DES RECETTES	148 415 (100 %)

Vote : le Conseil Municipal adopte, à la majorité, le récapitulatif estimatif et le plan de financement prévisionnel (3 abstentions, 7 pour dont 2 pouvoirs)

M. Claisse explique la raison de son abstention : les chiffres présentés font baisser le prix de vente du camping.

M. Deschamps explique ensuite que le bureau d'études adressera très prochainement le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE). L'appel d'offres sera, quant à lui, diffusé le 14 juin. Les entreprises intéressées pourront y répondre jusqu'au 8 juillet pour que les travaux puissent commencer en septembre.

- Personnel communal

M. Deschamps dresse le dernier bilan sur l'état du personnel communal :

- Stéphane Ribeyron, qui est passé en maladie ordinaire depuis le 1^{er} avril, est actuellement prolongé jusqu'au 30 juin. L'assurance du personnel de la commune l'a, de son côté, convoqué à une expertise médicale le 6 juin dernier. La Commission de Réforme doit toujours se prononcer sur l'expertise qui s'est tenue le 13 avril dernier.

- Annie Leonard a repris son activité à temps partiel pour motif thérapeutique le 1^{er} avril puis a présenté un nouvel arrêt de travail le 14 avril. Un nouveau dossier a donc été adressé au Centre de Gestion qui

devrait demander le reclassement en grave maladie au Comité Médical.

- Alexandrine Bélis a, quant à elle, récemment adressé une demande de mise en disponibilité pour convenance personnelle pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} septembre prochain.

- Installation d'un professeur de zumba

M. Deschamps explique qu'un professeur de zumba souhaiterait animer, dès le mois de septembre, des cours à la salle des fêtes de Lalizolle chaque lundi de 19 h 45 à 20 h 45.

Plusieurs personnes, notamment quelques-unes de ses anciennes élèves, semblent être déjà intéressées. Ses cours seront ouverts à tous pour un tarif de 100 € à l'année.

Un article à ce sujet sera diffusé dans le prochain bulletin municipal, puis le bouche à oreille devrait prendre le relai.

Les membres du Conseil Municipal ne sont pas opposés à ce projet puisque cette nouvelle activité devrait apporter un peu plus d'animation au sein de la commune.

M. Deschamps ajoute que, compte tenu de l'intensité des séances, très peu de chauffage devrait être utilisé.

- Situation financière

M. Deschamps donne lecture d'une lettre de la Préfecture récemment reçue en mairie pour féliciter la municipalité de son redressement financier réalisé depuis son installation.

Il enchaîne avec la perte, en 2016, d'une dotation : la fraction « cible » de la Dotation de Solidarité Rurale (11 000 € en 2015). D'après les modalités de calcul transmises par la Préfecture, il semble surprenant que la commune ne puisse plus bénéficier de cette dotation. Un courrier demandant des explications complémentaires a donc été adressé à M. le Préfet.

M. Deschamps explique enfin avoir mis à jour les chiffres des principales variations de recettes entre 2013 et 2016, en tenant compte en particulier de la baisse des impôts et de la non perception probable du loyer de l'épicerie, suite à la non reprise du commerce. Ainsi, après avoir présenté le montant des recettes en plus (41 000 € de hausse d'impôts) et le montant des recettes en moins (42 000 €), M. Deschamps explique à l'Assemblée que la marge pour 2016 est quasiment nulle. Il annonce qu'un déficit de presque 8 000 € devrait même apparaître l'an prochain puisque 4 000 € de dotations et 4 000 € de subvention au Jardin d'Enfants seront supprimés.

- Questions diverses

> travaux de réhabilitation de la mairie

M. Claisse souhaite tout d'abord rappeler que ces travaux ont été, dans un premier temps, estimés à 75 000 € et, que suite à l'appel d'offres, ils ont été ramenés à 45 000 €. Des subventions, à hauteur de 80 %, seront attribuées à la commune ce qui représentera, au final, un coût réel d'environ 10 000 €. L'ensemble de ces chiffres seront présentés aux habitants dans le prochain bulletin municipal.

M. Claisse explique ensuite que le planning des travaux est, pour l'instant, bien suivi et que l'objectif de réouverture au 15 septembre semble réalisable.

> jardins partagés

Mme Dupont souhaiterait que les usagers des jardins partagés sachent qu'aucun moyen pour récupérer de l'eau sur place n'est prévu et qu'ils prennent, en conséquence, leur disposition.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.